

**ARRÊTE MUNICIPAL
ESPACE PUBLIC - HYGIENE****Dérogation municipale à l'article 5 de l'Arrêté Municipal relatif à la lutte contre le bruit du 11 février 2021**

Nous, Arnaud Péricard, Maire de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.571-1 à L.571-26, R.571-1 à R.571-97 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L 1311-1 et 2, L 1312-1 et 2, L.1421-4 et L.1422-1, R.1334-30 à R.1334-37 et R.1337-6 à R.1337-10-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 (2°) et L 2214-4 et L.2215-7 ;

Vu l'arrêté municipal du 11 février 2021 relatif à la lutte contre le bruit et notamment son article 5 alinéa 3 qui donne la possibilité au Maire d'accorder des dérogations exceptionnelles en dehors des heures et des jours autorisés à l'alinéa 1 du même article ;

Considérant que, dans le cadre de réfection de piste mis en œuvre par COLAS Rail pour la SNCF, au niveau de la Gare de Saint-Germain-en-Laye, il convient de réaliser ce chantier entre 22h00 et 6h00 le lendemain matin, à raison de 8 nuits, du mercredi 12 octobre au samedi 15 octobre 2022, et du lundi 17 octobre au samedi 22 octobre 2022 ;

Considérant que ce sont des travaux dont la réalisation en journée entraînerait des perturbations importantes pour le trafic ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise COLAS Rail, intervenant dans le cadre de réfection de piste pour la SNCF, au niveau de la Gare de Saint-Germain-en-Laye, peut réaliser ce chantier entre 22h00 et 6h00 le lendemain matin.

ARTICLE 2 : Cet arrêté est applicable entre 22h00 et 6h00 le lendemain matin, à raison de 8 nuits,
- du mercredi 12 octobre au samedi 15 octobre 2022,
- du lundi 17 octobre au samedi 22 octobre 2022.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, chef de District, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le - 7 OCT. 2022



Arnaud PÉRICARD